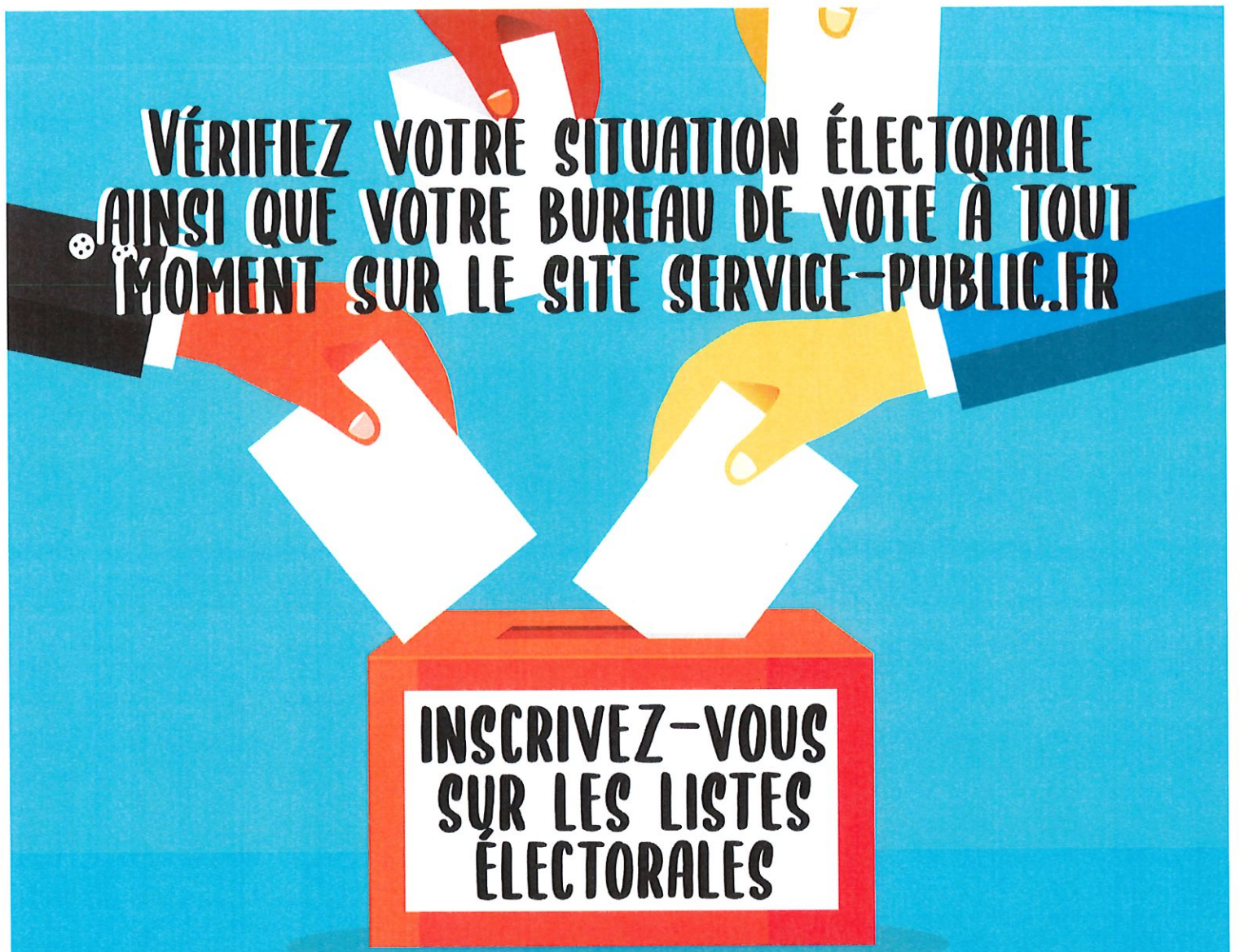


**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02)

**OU FLASHEZ
CE QR CODE**



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

Élections Municipales 2026

Informations concernant les obligations liées aux élections municipales 2026

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

La gestion des listes électorales est **assurée par les communes** (*compétence confirmée par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016*). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est **obligatoire** d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES :

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur les listes électorales.

– L'inscription est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les élections municipales 2026, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **6 février 2026**.

– Le citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne

sur <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>

– Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire **directement par internet** sur le site service-public.fr